

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Services d'intérêt général

♦ Convention

- Lors de la session plénière des 8/9 novembre dernier, le président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing, a présenté l'avant projet de traité constitutionnel. Le document propose une première partie contenant les dispositions définissant l'architecture institutionnelle, une deuxième partie portant sur les politiques et les actions de l'Union, une troisième partie avec les clauses finales et de continuité juridique. A ce stade, rien n'apparaît qui pourrait indiquer un rééquilibrage entre la politique de la concurrence et les services d'intérêt général. Le texte est consultable sur

<http://european-convention.eu.int>

- Lors de la même session, les conventionnels n'ont pas réussi à dégager un consensus sur la "gouvernance économique"; la mise en place d'un groupe de travail sur l'Europe sociale a été actée.

♦ Forum social européen

Les services d'intérêt général ont été l'un des thèmes du Forum social européen de Florence (6/10 novembre 2002): quatre demi-journées leur ont été consacrées.

Le secrétariat du CELSIG a co-présidé la conférence "L'Europe n'est pas à vendre" et est intervenu dans les trois séminaires "Services publics et privatisations". Il a fait des propositions qui ont été reprises dans les conclusions des quatre demi-journées de travail. Ces conclusions consistent à lancer un travail des organisations présentes à Florence sur la problématique des services d'intérêt général afin d'élaborer des propositions communes. Ces propositions permettront d'intervenir dans quatre champs: la Convention; le Livre Vert sur les services d'intérêt général (annoncé pour mars 2003); la directive cadre; l'AGCS, avec la présentation définitive, en mars 2003, des demandes des membres de l'organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne les services.

Un séminaire devrait réunir les réseaux qui ont travaillé à Florence vers la mi-janvier 2003 à Bruxelles.

Pour plus de détails, voir bulletin 117 b annexé au présent.

Accords "ciel ouvert"

♦ La Cour de justice a condamné, le 5 novembre 2002, huit Etats membres, Royaume Uni, Danemark, Suède, Finlande, Belgique, Luxembourg, Autriche, Allemagne (arrêts C-466/98, C-467/98, C-468/98, C-469/98, C-471/98, C-472/98, C-475/98, C-476/98), pour avoir conclu des accords bilatéraux dits "ciel ouvert" avec les Etats Unis.

La Cour estime que ces accords, négociés pays par pays, violent la compétence externe de la Communauté (dispositions spéciales du traité CE pour le transport: dès lors que la Communauté a instauré des règles communes, les Etats membres ne sont plus compétents pour s'engager avec les pays tiers si ces engagements .../..

Services of general interest

♦ Convention

- During the plenary session held on the 8th and 9th November, the president of the Convention on the future of Europe, Valéry Giscard d'Estaing presented the pilot study of the constitutional treaty. The first part of the document contains measures outlining the institutional architecture, the second part deals with policies and actions of the Union while the third part contains final clauses and those for legal continuity. Up to this stage nothing seems to suggest a rebalance between competition policy and services of general interest. The text is available at

<http://european-convention.eu.int>

- During the same session, conventioners failed to reach a consensus on "economic governance"; the setting up of a working group on social Europe was endorsed.

♦ European Social Forum

Services of general interest were one of the themes of the European Social Forum held in Florence (6/10 November 2002): four half-day sessions were devoted to them.

The CELSIG secretariat jointly presided over discussions entitled "Europe is not for sale" and participated in three workshops on "Public services and privatisations". It put forward proposals which were retained in the conclusions of the four half-days work. These conclusions mark the launching of work by different organisations present in Florence, on the question of services of general interest aimed at preparing joint proposals. These proposals will make it possible to intervene in four areas: the Convention; the Green Paper on services of general interest (to be published in March 2003); the framework directive; the GATS, with a final presentation in March 2003 of demands from members of the World Trade Organisation (WTO) on the services issues.

A workshop, bringing together all networks present in Florence is planned for mid-January 2003 in Brussels.

For details see bulletin 117b annexed to this bulletin.

"Open Sky" agreements

♦ On 5th November 2002 the Court of Justice found eight Member States; United Kingdom, Sweden, Finland, Belgium, Luxembourg, Austria, Germany (decisions C-466/98, C-467/98, C-468/98, C-469/98, C-471/98, C-472/98, C-475/98, C-476/98) at fault for concluding so called "open sky" bilateral agreements with the United States.

The Court considers that such country-to-country agreements violate the Community's external competence (special measures of the EC treaty on transports: where the Community has established common regulations, individual Member States enter into commitments with a non-member country, where such commitments .../..

affectent les règles communes et seule la Communauté est en droit d'assumer lesdits engagements. La Cour dit aussi que la clause relative à la propriété et au contrôle des compagnies aériennes (clause de nationalité), insérée dans les accords bilatéraux est contraire aux règles communautaires relatives au droit d'établissement.

♦ Suite à ces arrêts, la Commission, qui avait introduit les recours devant la Cour de justice, a demandé aux Etats membres, dans une déclaration du 20 novembre, de dénoncer les accords bilatéraux de ciel ouvert avec les Etats-Unis.

Elle précise, également, que ces arrêts ont des conséquences pour tous les accords bilatéraux existants dans le secteur aérien et estime que travailler d'une seule voix au niveau européen permettra une meilleure promotion des intérêts européens au niveau mondial.

Elargissement

Le Conseil des ministres des affaires étrangères a fixé au 1^{er} mai 2004 la date d'adhésion des dix nouveaux membres de l'Union désignés par le Conseil européen de Bruxelles : Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Estonie, Lituanie, Slovaquie, Malte, Chypre. La présidence danoise devrait présenter rapidement un "paquet global" sur les diverses implications de cette entrée (fin du mandat de la Commission actuelle, participation des nouveaux membres à la conférence intergouvernementale de 2004, aux élections européennes de 2004, etc.) et des effets du report de quatre mois de la date d'entrée initialement envisagée.

Travailler simultanément en 21 langues semble devoir poser problème, du fait de son coût (on parle d'un doublement du budget nécessaire) et du possible ralentissement des travaux. C'est pourquoi, si chaque citoyen de l'Union a le droit de communiquer dans sa langue avec les institutions européennes et de prendre connaissance des documents écrits dans sa langue, il est envisagé d'avoir recours à des langues pivots (français, anglais, allemand, autres ?) pour le travail de l'administration. Pour sa part, la présidence s'approprierait à proposer au Conseil européen de Copenhague que les réunions techniques soient menées sans interprétation et de faire payer ceux qui demanderaient les services d'un interprète.

Initiative : rectificatifs

Le 2 décembre prochain, à Bruxelles, le CEEP (Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général), le CELSIG, les fédérations syndicales de service public adhérents à la Confédération européenne des syndicats – et non le CES - (FSESP, Fédération syndicale européenne des services publics ; EFT, Fédération européenne des transport ; CSEE, Comité syndical européen de l'éducation), et la Plate-forme des ONG sociales organisent une initiative commune sur le thème :

"Les services d'intérêt général et la Convention européenne"

Cette initiative devra déboucher sur la présentation d'un "Appel à la Convention".

Renseignements et inscriptions : celsig@globenet.org et non l'adresse figurant sur le bulletin 116.

affect the common regulations and, only the Community has the right to take up the commitments in question. The Court also said that the clause concerning the ownership and the control of airlines (nationality clause), added to the bilateral agreements is contrary to Community regulations on establishment right.

Following these decisions, the Commission, which is the origin of the actions brought before the Court of Justice, is asking, in a declaration of 20th November, Member States concerned to cancel the agreements made with the United States of America.

It further stresses that these decisions concern all existing bilateral agreements in the air transport sector and it further considers that speaking with one voice at the European level will bring about a more effective promotion of European interests at the world level.

Enlargement

The Council of Foreign Affairs Ministers has set the 1st May 2004 as the date of entry in the European Union for the ten new members designated by the European Council of Brussels: Poland, Hungary, Czech Republic, Slovakia, Estonia, Lithuania, Slovenia, Malta, Cyprus. The Danish Presidency will soon present a "global package" outlining the various implications of this entry (end of mandate of the present Commission, participation of new members to the 2004 Intergovernmental Conference and to the European elections in 2004, etc) and, also, the effect of the four month delay on the previously envisaged entry date).

Working simultaneously in 21 languages will certainly cause some problems, due to the costs involved (possibility of doubling the necessary budget) and due to the likelihood of slowing down activities. This is why, if each citizen of the Union is given the right to communicate with European Institutions and consult documents in his/her own language, there is need to identify key languages (French; English, German, others?) which are to be used in administrative work. For its part the Presidency intends to make proposal to the European Council to the effect that technical meetings would be conducted without interpretation and that those requesting interpretation services would be made to pay for them.

Initiative : rectifications

On 2nd December, in Brussels, the CEEP (European Centre of Enterprises with Public Participation and Enterprises of General Economic Interest), the CELSIG, Federations of Public Service Unions members of the European Trade Union Confederation –and not the ETUC– (EFPSU, European Federation of Public Service Unions; EFT, European Federation of Transport; ETUCE, European Trade Union Committee for Education) and the social NGOs Platform, will be holding a joint gathering on the following theme:

"Services of general interest and the European convention"

The outcome of this initiative will be the presentation of a "Call to the Convention"

Enquiries and registration to: celsig@globenet.org and not the address given in bulletin 116.

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : celsig@noos.fr. Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par E-mail. *Distributed by E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 100 €. *Subscription for 1 year: €100*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Forum social européen Florence, 6/10 novembre 2002

Lors du Forum, quatre demi-journées ont été consacrées aux services d'intérêt général. Le secrétariat du CELSIG a co-présidé la conférence "L'Europe n'est pas à vendre", il est intervenu dans les trois séminaires "Services publics et privatisations", et il a fait des propositions qui ont été reprises dans les conclusions des quatre demi-journées de travail du Forum.

I. Intervention d'ouverture de la conférence "L'Europe n'est pas à vendre"

L'intégration européenne, en particulier avec le traité de Rome de 1957, a été fondée sur une logique économique avec, comme perspective, un marché commun puis unique. Elle s'est donc construite sur la base du libre-échange et de la libre circulation (des hommes, des biens, des capitaux et des services), c'est à dire le marché avec la concurrence comme régulateur.

Le traité de Rome parle peu des services publics, car, à l'époque ils étaient exercés dans le cadre de chaque Etat et personne ne cherchait à les harmoniser. Seuls, un article (77) fait état du *service public* pour le secteur des transports et un article (90.2) accepte des dérogations aux règles de la concurrence dans certaines conditions pour les *services d'intérêt économique général*. C'est à partir de l'Acte unique de 1986 que la construction européenne va commencer à intervenir dans le champ des services d'intérêt général, avec la mise en place des quatre grandes libertés de circulation, notamment celle des services, et avec la disparition du vote à l'unanimité sur ces questions pour tout ce qui concerne la réalisation du marché unique. En créant un marché unique, dont l'aboutissement logique a été la monnaie unique, l'Acte unique portait en germe l'émergence progressive d'un territoire européen qui allait remettre en cause les droits particuliers accordés aux opérateurs de services (publics ou privés) dans les Etats membres. La communauté a largement utilisé les compétences qui lui étaient données pour réaliser une très large libéralisation des grands réseaux de services publics, sans prendre en compte l'aménagement du territoire européen, les solidarités économiques, sociales et intergénérationnelles, ou les conséquences sur l'environnement. C'est la limite du marché et de l'outil concurrence, par ailleurs devenu des objectifs voire un dogme.

On commence à noter une inflexion, à partir de 1993, dans la jurisprudence de la Cour de justice européenne, puis avec la communication de la Commission européenne de 1996 sur "Les services d'intérêt général en Europe", mais il faut attendre le traité d'Amsterdam en 1997 pour que soit introduit un article 16 qui reconnaît les services d'intérêt général comme valeurs communes européennes et leur contribution à la cohésion sociale et territoriale, mais ils restent largement soumis aux principes de la concurrence. La charte des droits fondamentaux, proclamée à Nice en décembre 2000, contient un article 36 relatif aux services d'intérêt économique général. Cet article pose seulement le principe du respect par l'Union de l'accès à ces services dès lors que les dispositions nationales sont compatibles avec le droit communautaire. C'est trop peu, mais, en même temps, c'est la première fois que, dans un texte de rang international, la liaison est faite entre services d'intérêt général et droits fondamentaux.

Ces deux articles sont l'aboutissement d'initiatives diverses et coordonnées, organisées au niveau européen, dans lesquelles, notamment, le CELSIG a joué un rôle non négligeable. Ces articles sont cependant insuffisants au regard de l'importance des services d'intérêt général dans la vie des populations et face à une libéralisation menée à la va-vite et à des privatisations qui aboutissent à remplacer des monopoles publics par des monopoles privés. Ce qui se passe aujourd'hui avec la Convention, qui a été chargée de préparer un nouveau traité ou une constitution pour l'Europe de demain, est capital, pour les populations actuelles de l'Union aussi bien que pour celles qui vont y entrer bientôt et pour les générations futures.

The European Social Forum Florence, 6/10 November 2002

During the Forum, four half-days were devoted to services of general interest. The CELSIG secretariat jointly presided over the conference on "Europe is not for sale" and it made a number of proposals which were retained in the conclusions of the four half-days work of the Forum.

I. The opening speech of the conference "Europe is not for sale"

European integration, particularly under the 1957 Treaty of Rome was founded on economic grounds with the perspective of a common market followed by a single market. It was therefore built on the basis of free exchange and free movement (of people, goods, capitals and services), in other words a market regulated by competition.

The Treaty of Rome barely mentions Public services, this is because at that time such services fell within the domain of each Member State, individually, and nobody sought harmonising them. The only exceptions are, article (77) which mentions *public services* in the transport sector and article (90.2) which allows for exceptions to competition rules to be made under certain conditions, in favour of *services of general interest*. It is not until the Single Act of 1986 that the European Union started to get involved in the field of services of general interest, with the establishment of four main freedoms of movement, in particular, that of services and, with the removal of the unanimous vote on these issues in everything concerning the setting up of the single market. In creating the single market, whose natural outcome is the single currency. The Single Act bore the seed for a progressive emergence of a European territory which would question the rights granted to services operators (public or private) in Member States. The Community has to a large extent used the powers conferred upon it to carry out extensive liberalisation of major public service networks, without taking into account the adjustment of the European territory, economic solidarities, social and intergenerational or environmental consequences. The market and competition tools have now become the objectives if not the dogma.

A change of attitude started to emerge from 1993, with the case law of the European Court of Justice and then with the Commission's communication in 1996 on "services of general interest in Europe". However, it was not until 1997 with the Treaty of Amsterdam that article 16 was introduced recognising services of general interest as European common values and acknowledging their contribution in the social and territorial cohesion, nevertheless, they still remain largely governed by principles of competition. The Charter of Fundamental rights, proclaimed in Nice in December 2000, includes article 36 which concern services of general economic interests. This article, however, only lays down the principle according to which the Union shall respect access to these services if national measures are compatible with Community law. This is too little, but at the same time it is the first time that, in a text of international dimension, a link is made between the services of general interest and fundamental rights.

These two articles are the outcome of various coordinated initiatives organised at the European level, in which CELSIG in particular, has played a significant role. However the are insufficient in light of the importance of services of general interest in the life of populations and, against the ever rapid process of liberalisation and privatisation which is leading to the replacement of public monopolies with private ones. What is going on today with the Convention, which has been given the task to prepare a new treaty or a constitution for tomorrow's Europe, is crucial for both the present populations in the Union and those who are soon going to join it, as well as for the future generations.

C'est pourquoi, au delà de la critique, qui est nécessaire, nous pouvons aujourd'hui saisir l'opportunité qu'offre la Convention pour exprimer des demandes claires afin de modifier les équilibres actuels et que les services d'intérêt général soient reconnus dans le futur traité ou la constitution, à égalité avec la concurrence en tant que : ils sont un élément clé de la civilisation européenne ; ils sont un élément essentiel de la garantie des droits fondamentaux de la personne ; ils renforcent la cohésion économique, sociale, territoriale et intergénérationnelle ; ils créent les conditions d'un développement durable ; ils contribuent au développement d'un sentiment d'appartenance et de citoyenneté européenne ; la construction de services d'intérêt général à la dimension de l'Europe est un élément de construction de l'identité européenne et constitutive d'une entité européenne capable d'être acteur de la mondialisation.

Nous devons exercer la même vigilance envers le rapport sur la directive cadre ou le Livre vert sur les services d'intérêt général que la Commission doit présenter bientôt, suite aux demandes des Conseils européens de Nice et Barcelone, ou sur la méthodologie d'évaluation qu'elle a présenté en juin dernier et qui mérite d'être sérieusement discutée. Il est très important qu'il puisse y avoir une conférence comme celle d'aujourd'hui. Il est important aussi qu'elle choisisse de relever le défi de la préparation du futur traité ou constitution par la Convention et lance une réflexion pour construire une conception européenne des services d'intérêt général et de nouveaux droits pour un nouveau système social européen, ainsi que le défi des prochaines négociations sur l'AGCS.

II. Propositions du CELSIG

Relatives à la Convention

- introduire les services d'intérêt général dans l'article 3 du projet de traité constitutionnel, présenté par V. Giscard d'Estaing le 8 novembre 2002, qui définit les objectifs de l'Union.

- modifier l'article 16 du traité CE pour : lui donner plus de contenu en terme de cohésion, économique, sociale et territoriale, et de subsidiarité ; lui donner un caractère plus global en introduisant la notion de service d'intérêt général à la place de service d'intérêt économique général ; permettre qu'il serve de base pour du droit dérivé.

- modifier les articles du traité CE relatifs à la concurrence afin que les services d'intérêt général puissent être financés dans de bonnes conditions et qu'ils ne lui soient plus soumis.

Projet de Livre vert et rapport sur la directive cadre

Intervenir dans le débat sur le Livre vert et la directive cadre pour que cette dernière soit élaborée et votée et qu'elle traite des questions transversales aux services d'intérêt général que ne peuvent traiter les directives sectorielles (évaluation, régulation, financement, définition et critères de qualité) afin que les aspects de cohésion économique sociale et territoriale et leur caractère d'élément fondateur du modèle social européen et de civilisation européenne ne soient pas de simples déclarations.

Relatives aux négociations de l'OMC et de l'AGCS

Sortir les négociations des lieux secrets afin qu'elles fassent l'objet de débats démocratiques et publics : c'est la première exigence.

Intervenir dans le débat pour exiger qu'un mandat précis soit donné à l'Union européenne qui négocie pour l'ensemble des Etats membres (ce qui suppose que l'Union ait une vision claire de la notion de service d'intérêt général) afin que les services d'intérêt général puissent répondre aux besoins des populations, en Europe et aussi, plus largement, sur l'ensemble de la planète.

III. Conclusions des travaux du Forum sur les Services d'intérêt général

L'ensemble des travaux a montré la volonté des participants d'agir efficacement pour des services d'intérêt général de qualité, partout et pour tous en Europe.

Des dispositions vont être prises, notamment pour élaborer des propositions communes sur les services d'intérêt général pour la Convention, le Livre vert, le rapport sur la directive cadre, et pour intervenir dès le printemps dans les négociations de l'AGCS. A cet effet, une première réunion des réseaux présents à Florence devrait avoir lieu à Bruxelles mi-janvier 2003.

This is why beyond the criticism, which is necessary, we should take advantage of the opportunity that the Convention provides, to clearly express our demands so as to change the present state of affairs and make services of general interest recognised in the future treaty or Convention, on an equal footing with competition as: a key element of the European civilisation; an essential element of the guarantee of fundamental rights of an individual; reinforcing the economic, social, territorial and intergenerational cohesion creating favourable conditions for a sustainable development ; contributing to the development of a European feeling of belonging and of citizenship; the establishment of services of general interest at the European level is an element in the construction of European identity and is a founding element of a European entity capable of becoming an actor in globalisation.

We should maintain the same alertness over the report on the framework directive as on the Green Paper on services of general interest, which the Commission is going to be present soon in response to demands made by the European Councils of Nice and Barcelona, and on the assessment methodology which it presented last June and on which serious discussions are necessary. It is important arrange for a conference such as this one going on today. It is also important that it resolves to confront the challenge of the preparation of the future treaty or constitution by the convention and launch discussions on the creation of a European concept of services of general interest and of new laws to govern a new European social system, as well as the challenge of future negotiations on the GATS.

II CELSIG's proposals

Concerning the Convention

- include services of general interest in article 3 of the draft of the constitutional treaty presented by V. Giscard d'Estaing on the 8th November 2002, defining the objectives of the Union.

- amend article 16 of the EC treaty in order to: provide it with more substance in terms of economic, social and territorial cohesion as well as subsidiarity; render it more general by replacing the idea of services of general economic interest with that of services of general interest; enable it to act as a basis for derivative law.

- amend articles of the EC treaty on competition so as to render the financing of services of general interest possible under more favourable conditions and no longer be subjected to competition.

Green Paper project and framework directive report

Take part in the debate on the Green Paper and the framework directive to ensure that the latter is prepared and endorsed and that it treats across the board issues on services of general interest which cannot be dealt with in sector based directives (assessment, regulation, financing, definition and quality criteria), to ensure that those aspects of economic, social and territorial cohesion and their property as the founding element of the European social and civilisation model do not remain as pure declarations only.

Concerning the WTO and GATS negotiations

Bring the negotiations out of secrecy in order to submit them to democratic and public debates: this is the first demand.

Take part in the debate to ask for a specific mandate to be given to the European Union which, is negotiates on behalf of all Member States (that is the Union has to have a clear vision of the concept of services of general interest) in order to enable services of general interest respond effectively to the needs of the populations in Europe and, to a wider extent, throughout the planet.

III Conclusions of deliberations of the Forum on services of general interest.

All deliberations showed the willingness of participants to react effectively to defend services of general interest of quality, throughout and for all in Europe

Measures have been taken to in particular, prepare joint proposals on services of general interest, to the attention of the Convention, the Green Paper and the report on the framework directive and, to participate in GATS negotiations as early as Spring next year. To this end the first meeting bringing together networks present in Florence should be held in Brussels, mid-January 2003.